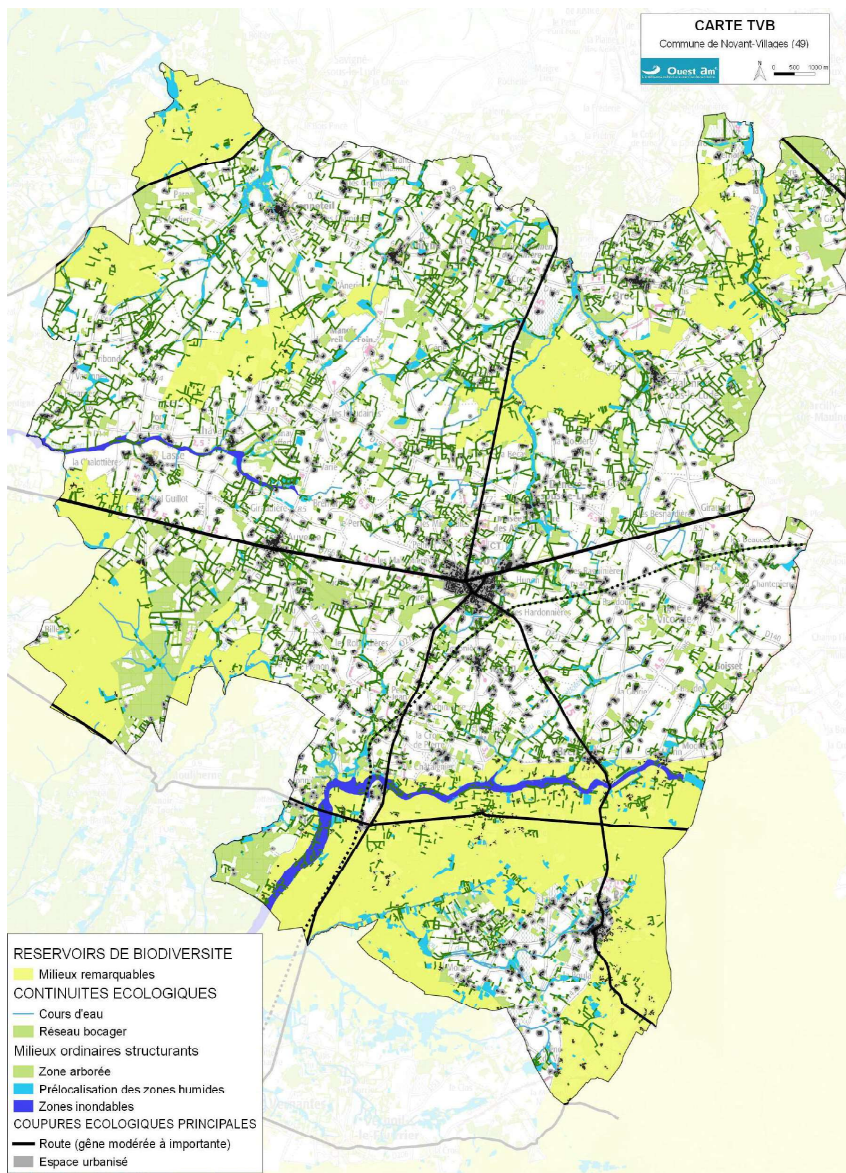


PLAN LOCAL D'URBANISME

LA TVB, QU'EST CE QUE C'EST ?

La Trame Verte et Bleue identifie les réservoirs de biodiversité, les continuités et les coupures écologiques. Elle vise à maintenir ou reconstituer un réseau d'échanges entre les espèces animales et végétales.

A l'échelle communale, la TVB est principalement caractérisée par le réseau hydrographique (la Marconne, le Lathan, le Couasnon, la Maulne...), les zones humides, le réseau bocager et les espaces boisés.



Le réseau routier et particulièrement la RD766 ainsi que le tissu urbanisé des bourgs génèrent des coupures écologiques.

La commune s'inscrit dans le périmètre du site Natura 2000¹ « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » dans la partie sud du territoire. Noyant-Villages est aussi concernée par 16 ZNIEFF² de type I et II ainsi que par 5 Espaces Naturels Sensibles³.

UN PATRIMOINE BÂTI RICHE

Le territoire compte un grand nombre de monuments inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques et concernés par un périmètre de protection de 500 mètres (Le château du Lathan et son parc, le château du Bouchet...).

La commune bénéficie de nombreux autres édifices remarquables en termes d'architecture (bâti traditionnel). Ces grands éléments patrimoniaux sont complétés par le «petit patrimoine» correspondant au patrimoine local tels que les croix, les lavoirs, les puits...



¹: Réseau écologique européen de zones spéciales de conservation des sites abritant des habitats naturels.

²: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

³: Les Espaces Naturels Sensibles ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels.

ENJEUX

Préserver les vallonements bocagers pour leurs intérêts paysagers, hydrauliques et faunistiques,
Préserver les espaces naturels remarquables du territoire,
Prendre en compte les éléments naturels dans le développement de l'urbanisation,
Mettre en valeur les vallées, leurs abords et protéger les lisières boisées,
Limiter la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles,
Favoriser la découverte des éléments de patrimoine bâti ou naturel communal,
Préserver l'habitat ancien des bourgs,
Protéger les éléments du « petit patrimoine ».